

“OBTENIR LE CIPP DENSA PRIMO-CERTIFICAT”

RS5655 Certificat Individuel professionnel Produits Phytopharmaceutiques catégorie "décideur"

- ◇ Connaître la réglementation encadrant l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques.
- ◇ Connaître, évaluer et prévenir les risques pour la santé et l'environnement, les tiers à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- ◇ Identifier différentes stratégies à mettre en œuvre pour limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires.
- ◇ Pouvoir obtenir son certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA).



Programme

Les produits phytosanitaires

Contexte réglementaire, définition, étiquette, modes d'actions, homologation

Les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

Identifier et comprendre les effets sur la santé et sur l'environnement
Moyens de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement
Les responsabilités vis-à-vis des tiers

Les bases de l'évaluation des risques

Méthodes et stratégies pour mettre en place un plan d'actions pour la prévention et la réduction des risques (présentation du document unique)

Les bonnes pratiques phytosanitaires

Rappel de la réglementation. Les bonnes pratiques à chaque étape de manipulation du produit : stockage, préparation, remplissage, pulvérisation, nettoyage, gestions des effluents, des emballages, retour dans les parcelles

L'enregistrement des pratiques - Rappel sur la traçabilité

Les stratégies alternatives aux produits phytosanitaires

Les différents modes de production et de lutte - Raisonement des traitements, évaluation de la nécessité d'intervenir, réduction des doses, solutions alternatives. Différentes stratégies d'entretien du sol, alternatives au désherbage chimique (enherbement, mécanique)

Méthodes & outils

Exposés, illustrations, films vidéo. Echanges, exercices et quiz.
Documents supports, QCM formatif et d'entraînement sur ordinateur.

Évaluation des résultats & suivi de l'exécution

<input type="checkbox"/> QUESTIONS ORALES	<input checked="" type="checkbox"/> MISES EN SITUATION, EXERCICES	<input checked="" type="checkbox"/> FEUILLE DE PRÉSENCE
<input checked="" type="checkbox"/> QUESTIONS ÉCRITES (QCM)		
<input checked="" type="checkbox"/> QCM DE VALIDATION DE CERTIFICAT	<input type="checkbox"/> AU COURS D'UN TRANSFERT DES ACQUIS	<input checked="" type="checkbox"/> ATTESTATION DE FIN DE FORMATION sur demande
<input checked="" type="checkbox"/> ÉVALUATION DE LA FORMATION		<input checked="" type="checkbox"/> BORDEREAU DE SCORE OU ATTESTATION RÉGLEMENTÉE

Évaluation des résultats

Suivi de l'exécution



DATE(S) & LIEU(X)

Directement auprès du service formation de la CA33



DURÉE - 14H / 2 jours

Horaires - 9h-17h30



PUBLIC - Responsables d'exploitation agricole, chefs de culture

NIVEAU - Initiation

PRÉREQUIS - Utiliser à titre professionnel les produits phytopharmaceutiques et correspondre à la catégorie Décideur

EFFECTIF MAX - 12



TARIFS

AVEC PRISE EN CHARGE VIVEA

Totale Partielle

Prise en charge partielle via le **BOOST**
COMPETENCE OCAPIAT

SANS PRISE EN CHARGE - Tarif net TVA
315 €

Formation finançable via le CPF
n° fiche RS : 5655 (publié le 13/12/2021)

Organisme certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Intervenants



Rodolphe MONTANGON
Conseiller viticole
Chargé de formation CA33



Marie-Charlotte MICHAUD
Conseillère viticole CA33



Nathalie MELEDO - Assistante formation
05 56 79 64 11 - formation@girond.chambagri.fr

Béatrice HENOT - Responsable formation / Référente Handicap
Si besoin d'une prise en compte spécifique
05 56 79 64 11 - b.henot@girond.chambagri.fr

FORMATIONS 2024
MAJ 15/02/24 CIP_053